



FORMATIONS



► Perfectionner ses connaissances en bénéficiant d'échanges d'expériences sur des cas concrets

Les formations proposent un cadre théorique présenté par un expert du domaine et font une large place aux témoignages d'enseignes (directeurs de réseau, directeurs juridiques, directeurs de développement...).

Elles ne dépassent pas une journée pour s'intégrer facilement dans un agenda professionnel.

QUELQUES THÈMES ABORDÉS

- Le bail commercial, pas à pas
- Le renouvellement du bail commercial
- Initiation à l'international : Allemagne, Belgique, Suisse...
- Gestion de parc de magasins

ILS SONT INTERVENUS

Maître Isabelle ROBERT-VEDIE, Avocat, Cabinet SIMON et Associés
Maître Gilles HITTINGER-ROUX, Avocat, Cabinet H&B Associés

Exemple :

Le bail commercial pas à pas

Objectifs :

- Maîtriser le cadre réglementaire et conventionnel des baux commerciaux.
- Maîtriser les enjeux liés aux différents éléments de négociation d'un bail commercial.

Public :

Toute personne souhaitant s'initier aux statuts des baux commerciaux, soit qu'elle débute dans le développement ou la gestion immobilière d'une enseigne, soit qu'elle exerce ses fonctions dans un champ connexe (contrôle de gestion, direction des travaux...) au sein d'une enseigne.



À QUI SONT DESTINÉES LES FORMATIONS ?

- Direction du développement
 - Direction immobilier
 - Direction juridique...
- en fonction des thèmes abordés.

FRÉQUENCE

Chaque module est proposé au moins une fois par an.

COMMENT PARTICIPER AUX FORMATIONS ?

- Les dates et le contenu des formations sont envoyés par mail aux adhérents.
- Les sessions sont organisées dans nos bureaux.
- Prococo est déclaré auprès de la DRIETS Ile de France en tant que dispensateur de formation et est référencé Datadock.

► **Contact Prococo** : prococo@prococo.org



PROCOCO

31 rue du 4 septembre 75002 Paris
Tél.: 01 44 88 95 60
club@prococo.org - www.prococo.org

